

11/ Réponse à Ledituteur régional de France 3 destinataire de menaces »

Alerte n°88/2021 reçue le 9 mai 2021 : Le directeur de France 3 Centre-Val de Loire, Jean-Jacques Basier, a reçu "des centaines et des centaines de menaces" depuis le 30 avril 2021, a déclaré la chaîne publique française France Télévisions, mercredi 5 mai. Ces menaces font suite à la décision de la chaîne publique de ne pas diffuser un documentaire sur Jeanne D'Arc, commandé par la ville d'Orléans et censé être diffusé le 8 mai. France Télévisions avait d'abord accepté, puis avait refusé en invoquant "un manque de confiance" dans le processus éditorial. Le documentaire devait accorder une place importante au maire d'Orléans. "Plus ce programme sera un produit trop politisé", a expliqué la chaîne dans un courrier adressé à la mairie. La journaliste de "Valeurs actuelles", Charlotte d'Ornellas (choisie pour être la voix officielle du documentaire), originaire d'Orléans, était considérée comme "proche de la droite identitaire". Jean-Jacques Basier a déclaré avoir reçu des "menaces de ta gueule" ou encore "On va faire une visite chez toi, ça te permet". Selon France Télévisions, le directeur régional a également déclaré avoir été la cible d'insultes et de menaces, y compris de menaces de mort, sur les réseaux sociaux après une émission de CNews le 30 avril, où son nom a été mentionné à plusieurs reprises à l'antenne. Le directeur de France 3 Centre-Val de Loire a déposé une plainte contre X le 6 mai pour "menace de crime ou délits contre les personnes ou les biens du service public".

Réponse des autorités françaises :

Une enquête a été ouverte pour menaces de crime ou de délit contre une personne chargée de la sécurité nationale, à la suite du dépôt de la plainte de M. Jean-Jacques BASIER, le 6 mai 2021. L'enquête est confiée par la direction territoriale de la police judiciaire. Les investigations diligentées dans le cadre de cette enquête se poursuivent.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection de ces libertés et la garantie d'un environnement de travail sûr pour les journalistes constituent une priorité.